

Objet : Acquisition de la parcelle ZM 461
349 Chemin des Minimes

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
16 mai 2023

Date d'affichage :
16 mai 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 07
Votants : 25

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Jacques BERGERET, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Mylène BOYER-GRECO, Loredana MARION, Valérie RAVAUX, Myriam COLLET, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON

Éric LARDENOIS donne pouvoir à Éric MONFRAY

Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX

Murielle STOUFF donne pouvoir à Myriam COLLET

Gérard ROY donne pouvoir à Valérie RAVAUX

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir Marie-Chantal PESERY

Absents excusés :

Catherine VALLIN, Jérôme COLIN

Secrétaire de Séance : Sandrine BEHEM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU le permis d'aménager PA 001 322 22 V0001 accordé en date du 26 septembre 2022 modifié le 13 décembre 2022 ;

Dans le cadre de la création du lotissement du Pré des Minimes situé au 349, Chemin des Minimes, la parcelle ZM 461, en limite avec le chemin des Minimes a été détachée en vue d'une vente à la commune de Reyrieux.

Le découpage de la parcelle a été réalisé dans la continuité de la parcelle ZM 227 en vue d'un éventuel élargissement de la voie.

La société Trad'Immo, lotisseur en charge du projet, a validé la vente du terrain.

L'acquisition porte sur 63 m² et sera réalisée à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après un vote à main levée :

POUR : 25

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 461 à l'euro symbolique,
- **VALIDE** la prise en charge des frais inhérents à cette transaction,
- **AUTORISE** Madame le Maire et le premier adjoint à signer tout acte concourant à la réalisation de cette acquisition

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 22 mai 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN

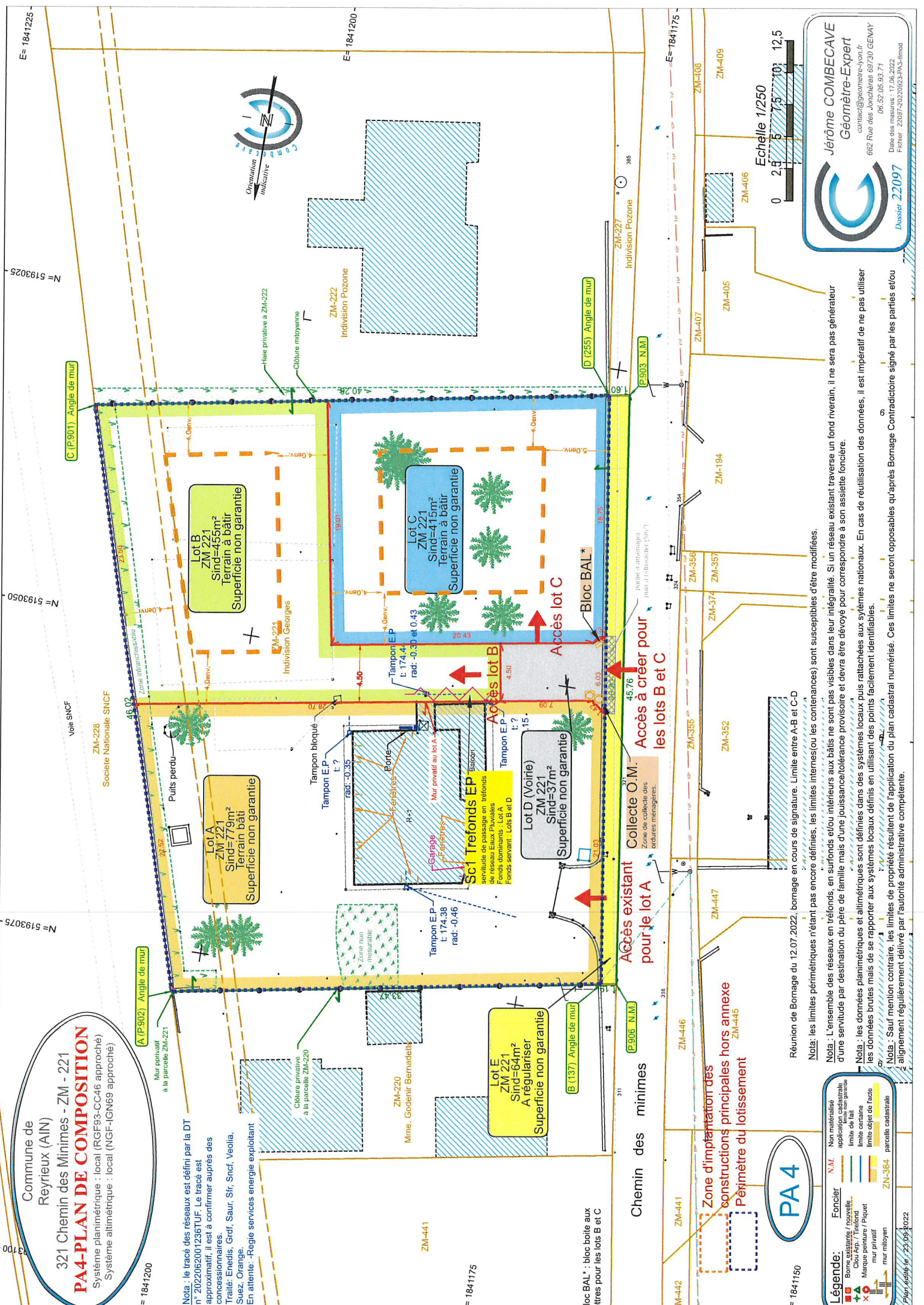
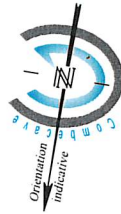


<p>Acte 001-210103222-20230522- 20230522DE07-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 02/06/2023</p>	<p>et de sa publication le 02/06/2023</p>
---	--	---

Commune de
Reyrieux (AIN)
321 Chemin des Minimes - ZM - 221
PA4-PLAN DE COMPOSITION
Système planimétrique : local (RGF93-CC46 approché)
Système altimétrique : local (NGF-IGN69 approché)

E= 1841200

Nota : le tracé des réseaux est défini par la DT n° 2022062001236TUF. Le tracé est approximatif, il est à confirmer auprès des concessionnaires.
Traité : Enedis, Gdf, Saur, Sfr, Snct, Veolia, Suez, Orange.
En attente : Régie services énergie exploitant



Jérôme COMBECAVE
Géomètre-Expert
contact@geometre-lyon.fr
662 Rue des Lanchères 69730 GENAY
06.52.05.93.71
Date des mesures : 17.06.2022
Fichier : Z2022062001236TUF-PA4-Plan

Dossier 22097

Nota : L'ensemble des réseaux en tréfonds, en surfonds et/ou intérieurs aux bâti ne sont pas visibles dans leur intégralité. Si un réseau existant traverse un fond riverain, il ne sera pas générateur d'une servitude par destination du père de famille mais d'une jouissance/léance provisoire et devra être dévoté pour correspondre à son assiette foncière.

Nota : les données planimétriques et altimétriques sont définies dans des systèmes locaux puis rattachés aux systèmes nationaux. En cas de réutilisation des données, il est impératif de ne pas utiliser les données brutes mais de se reporter aux systèmes locaux définis en utilisant des points facilement identifiables.

Nota : Sauf mention contraire, les limites de propriété résultent de l'application du plan cadastral numérisé. Ces limites ne seront opposables qu'après Bornage Contractuaire signé par les parties et/ou l'alignement réglementaire délivré par l'autorité administrative compétente.

Légende:

- Fondier
- Borne existante / nouvelle
- Clos App. / Tréfonds
- Clôture peinture / Piquet
- mur peint
- mur mitoyen
- Non matérialisé
- application cadastrale
- limite non planifiée
- limite de parcelle
- limite cadastrale
- limite objet de fonds
- parcelle cadastrale
- ZN-364
- ZN-364

Plan établi le 23.09.2022

PA 4

E= 1841150

Chemin des minimes

Zone d'implantation des constructions principales hors annexe
Périmètre du lotissement

Bloc BAL* : bloc boite aux lettres pour les lots B et C

Accès existant pour le lot A

Accès à créer pour les lots B et C

Collecte O.M.
Zone de collecte des ordures ménagères.

Lot E (ZM 221)
Sind=64m²
A régulariser
Superficie non garantie

Lot D (Voivre)
ZM 221
Sind=37m²
Superficie non garantie

Lot A
ZM 221
Sind=779m²
Terrain bâti
Superficie non garantie

Lot B
ZM 221
Sind=455m²
Terrain à bâtir
Superficie non garantie

Lot C
ZM 221
Sind=415m²
Terrain à bâtir
Superficie non garantie

Nota : les limites périmétriques n'étant pas encore définies, les limites internes (ou les conteneurs) sont susceptibles d'être modifiées.

Réunion de Bornage du 12.07.2022, bornage en cours de signature. Limite entre A-B et C-D

Département :
AIN

Commune :
REYRIEUX

Section : ZM
Feuille : 000 ZM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 09/05/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01000
01000 BOURG EN BRESSE
tél. 04 74 45 77 00 -fax 04 74 45 86 08
ddfp01.cadastre-
delivrance@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

